

Ce colloque du 31 janvier 2012 dont j'ai rappelé le contexte mardi dernier traitait d'un sujet de fond important « La guerre pourquoi en parler encore? ». Je me souviens de ce débat entre Kouchner et Morin en août 2008 - débat qui n'est pas nouveau mais reflète le manque de connaissances d'une partie de la classe politique - , le premier assumant le terme de guerre, le second le récusant et récidivant le 22 juillet 2010 dans La Croix : « Nous menons des opérations de guerre, mais nous ne sommes pas en guerre au sens constitutionnel du terme » Certes.

Il est justement temps de modifier la constitution et d'adapter le cadre juridique aux opérations de guerre afin de les dégager du droit du temps de paix. Cette action politique éviterait à mon sens la judiciarisation des opérations militaires et les dérives actuelles pourtant annoncées dès le 9 septembre 2010 par l'Association de défense des droits des militaires. Celle-ci appelait sur son site Internet les familles des militaires tués aux combats à porter plainte.

Comme le soulignait Elisabeth Lévy durant ce colloque, il est vrai que les Français ont le sentiment de vivre dans un monde sans guerre malgré la centaine de conflits dans lesquelles les forces armées françaises ont été impliquées depuis une vingtaine d'années. Elle contestait aussi cette phrase du président Chirac qui, à la veille de la guerre en Irak, déclarait « La guerre était la pire des solutions ». Pour ma part, la guerre est une option au même titre que les autres pour exprimer une volonté politique et la défense de nos intérêts y compris par le recours à la force, en restant dans les limites de ce qui est acceptable.

Le député Mariton a quant à lui rappelé l'existence notamment dans sa région de courants pacifistes, antimilitaristes toujours présents et qu'il ne fallait pas négliger. Il soulignait aussi l'étrangeté du milieu militaire qui échappe au contact avec la société civile, l'absence aussi de l'affirmation de nos intérêts et des limites données pour les défendre, bien sûr l'individualisme dominant enfin qui conduit au refus de la guerre : « On veut bien mourir pour ses proches et non pour la collectivité dont le rôle est dévolu à l'Etat ».

Cependant il estime que les Français sont encore fiers de la France, ont confiance dans l'institution militaire. Les derniers sondages d'ailleurs le confirment. Ainsi le sondage CEVIPOF-IRSEM du 8 novembre 2011 met l'armée en tête en terme de confiance avec 85% des sondés. Cependant, on constate que 53% des sondés déclarent que l'armée sert d'abord à défendre, seulement 7% à maintenir la paix et 6% à faire la guerre. La Corrèze plutôt que le Zambèze ? Et puis défendre contre quoi, contre qui ? N'est ce pas les prémisses d'une réorientation des missions des forces armées notamment sur le territoire national ?

L'ancien chef d'état-major des armées Georgelin a souligné (dénoncé ?) ces « opérations de guerre sans guerre », cette Europe aussi qui développe plutôt le consumérisme, ce que j'appellerai volontiers « L'Europe des Etats marchands » se construisant pour rendre la guerre impossible en Europe, ce qui est conforté par l'absence de menaces clairement identifiées. Il a rappelé cependant qu'une armée existait d'abord par rapport à une nation ce qui me conduit à douter une quelconque armée européenne.

Dans une logique capacitaire, le général d'armée Georgelin a aussi rappelé que la guerre qui se prépare est celle de demain. Il s'agit de l'élaboration de l'outil de défense qui vise un futur à dix ans ou plus. La force aéro-maritime qui est intervenue en Libye avait été conçue il y a une

vingtaine d'années. Or ce processus de préparation de l'avenir s'est délité selon lui. En bref, l'outil de défense ne sera pas en mesure de répondre aux menaces dans dix ans, donc de faire la guerre.

Pierre Servent, modérateur, a quant à lui remarqué l'absence du mot « patriotisme » dans les interventions, ce à quoi Louis Gautier, ancien conseiller défense de Lionel Jospin, a rétorqué « Quand la patrie est en danger, le patriotisme se réveille ». Certes, mais cela fait bien longtemps que la France n'y a pas fait appel et il est fort à craindre que cette vision idéalisée en soit fortement ébranlée en cas de mise à l'épreuve d'une menace réelle qui nécessiterait de faire appel à l'ensemble des citoyens.

D'ailleurs il suffit de voir le débat sur les commémorations historiques et l'histoire de France. L'adhésion à la France « perpétuelle », fière de son passé et croyant dans son avenir, a été bien affaiblie et pour ne prendre qu'un exemple, je prendrai volontiers celui rappelé par Elisabeth Lévy, l'absence en 2005 de la commémoration du bicentenaire de la victoire d'Austerlitz ... sous le gouvernement de Villepin et la présidence du président Chirac, ne l'oublions pas.

Un autre domaine débattu a été celui de l'affaiblissement du cadre juridique « d'exception » de l'emploi des forces armées qui est attaqué peu à peu par différentes évolutions (ou régressions ?) du droit. Cela se vérifie par cette validation partielle de plaintes des familles des soldats tués à Uzbeen par la cour d'appel de Paris autorisant une enquête judiciaire pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Incompréhensible, sinon inacceptable mais la faute à qui (Cf. mon post précédent) ? La spécificité militaire doit être préservée alors que la « civilianisation » guette le soldat, ce que je traduis aussi par un affaiblissement de son engagement total. Le culte de la mission à remplir, qui nous a été inculqué, a-t-il encore du sens aujourd'hui dans l'emploi des armées ?

Pour conclure, aussi bien Hervé Mariton qu'Elisabeth Lévy ont appelé à ce que le militaire soit plus visible dans la société civile. Le député Mariton souhaite que nous parlions à nos concitoyens, que nous ne devons pas nous sentir étrangers. Je confirme qu'exprimer l'état militaire auprès d'un public de moins en moins averti est une rare source d'enrichissement mutuel. L'adhésion à l'armée et à ses valeurs, à leur transmission aussi, passe par cette étape avec la difficulté de concilier la « voix du parti » et celle du « soldat-citoyen », la perception bien sûr qu'ont les décideurs civils et militaires d'une telle démarche. Cette meilleure visibilité passe aussi, à mon avis, par l'attribution de postes de responsabilité à forte visibilité à la hauteur des attentes dans le fonctionnement de l'Etat. Cela veut dire pour moi, mais vous me direz qu'il ne s'agit d'un détail, que le militaire dans une administration porte l'uniforme militaire. Cela concerne bien entendu aussi les services du ministère de la défense plus « civilianisés » que les autres...

Elisabeth Lévy a demandé plus car elle souhaite que nous nous exprimions dans l'espace public par exemple, sur la guerre d'Algérie à l'occasion des 50 ans des accords d'Evian en soulignant que « L'armée fait partie de notre histoire dans ses aspects glorieux et moins glorieux ». Il faut cependant prendre en compte que la guerre d'Algérie n'est pas la notre. L'action de l'armée ne peut être évoquée, à mon avis, que par ceux qui l'ont vécue. Les décisions et les choix de l'époque ne peuvent qu'être compris que dans le contexte de

l'époque et les rancœurs existantes et passionnées ne permettront pas cette prise de parole.

Alors « La guerre pourquoi en parler encore ? ». Sans hésitation, il faut en parler pour ne pas écartier au nom de l'idéologie dominante le recours légitime à la force au service de la stratégie de sécurité de la France. Le débat doit éclairer nos citoyens et nos politiques, sinon même parfois l'institution militaire. Je me souviens d'avoir essayé d'introduire ce mot il y a cinq ans dans un document doctrinal important. Il avait été écarté par l'échelon supérieur. Il ne fallait pas utiliser ce terme mais conflits armés, crises.... Or, la guerre est le domaine du soldat. Pour s'engager dans des opérations de guerre, cet environnement doit désormais faire l'objet d'un cadre juridique national adapté qui ne dissimule pas la réalité, évite la judiciarisation et redonne son efficacité au soldat.